



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20241125-D_2024_9_3-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_9_3

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 19 Novembre 2024

Présents : 24

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Adhésion à PAYFIP pour
l'encaissement des prestations
familles pour le Centre de loisirs
intercommunal au 01-01-2025**

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur BYKENS Jean

Pouvoirs :

Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques
Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, informe l'assemblée que les collectivités ont la possibilité de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne. Pour cela, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dispose d'un outil PayFip permettant aux usagers la possibilité de payer leurs factures publiques par prélèvement unique.

En conséquence, pour la régie du centre de loisirs intercommunal, cette solution de paiement en ligne améliorerait le recouvrement des prestations familles.

Le Président met au vote cette décision.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE :**

- D'accéder à la proposition du Président par l'adhésion à l'outil PayFip, pour la régie du centre de loisirs intercommunal, pour le recouvrement des prestations familles (budget 47500) ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion à PAYFIP REGIES et à tous documents afférents à la présente décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20241125-D_2024_9_3-DE



Emis le 25/11/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le